



# SÉMINAIRE :

“ Pour une gestion durable du trait de côte dans le cadre de l’adaptation des territoires maritimes au changement climatique ”

Point sur les travaux du CNTC

## SOPHIE PANONACLE

Députée de la Gironde  
Présidente du bureau du CNML  
Présidente du CNTC

Jeudi 9 novembre 2023

Landerneau

15 mars 2023

# LANCEMENT DU COMITÉ NATIONAL DU TRAIT DE CÔTE

par Bérangère Couillard, Secrétaire d'État à l'Écologie



# COMPOSITION

Le CNTC est composé de **56 membres** répartis en **5 collèges**

## **56 membres** répartis en **5 collèges** :

- **9** membres du collège État
- **16** membres du collège d'Élus, dont 4 ultramarins
- **9** membres du collège d'Experts
- **16** membres du collège des Représentants des acteurs socio-professionnels et des particuliers
- **6** membres du collège d'Associations de protection de l'environnement

## **COLLÈGE ÉTAT - 9 MEMBRES**

- Le directeur de l'Eau et de la Biodiversité
- Le directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
- Le chef du Service des Risques Naturels et Hydrauliques
- Un représentant du Ministère en charge de la Mer
- Un représentant du Ministère en charge des Outre-mer
- Un représentant du Ministère en charge de l'Agriculture
- Un représentant du Ministère en charge de l'Économie et des Finances
- Deux représentants des services déconcentrés de l'État (DREAL et DDTM)

## **COLLÈGE D'ÉLUS – 16 MEMBRES**

- La Présidente du bureau du CNML
- Un représentant de l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL)
- Un représentant de l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT)
- Un représentant de l'Association des Régions de France (ARF)
- Un représentant de l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Un représentant d'Intercommunalités de France (AdCF)
- Un représentant de l'Association des Maires de France (AMF)
- Un représentant d'un EPCI littoral
- 4 représentants de communes littorales (de façade ou de Bassin maritime), intégrées dans la liste définie par l'article L321-15 (Hexagone et Outre-mer)
- 4 parlementaires, dont un ultramarin

## **COLLÈGE D'EXPERTS – 9 MEMBRES**

- Un représentant du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Un représentant du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- Un représentant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
- Un représentant de l'Office National des Forêts (ONF)
- Un représentant de la structure assurant la co-présidence du Réseau National des Observatoires du Trait de Côte (RNOTC)
- Un représentant de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)
- Un représentant des Établissements Publics Fonciers (EPF) d'État
- Un représentant de la Chambre des Notaires
- Le référent scientifique de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte

## **COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DES PARTICULIERS**

### **16 MEMBRES**

- Un représentant du Comité National de la Conchyliculture (CNC)
- Un représentant du Comité National des Pêches Marines et des Élevages Marins (CNPMEM)
- Un représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Un représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- Un représentant de la Fédération Française de l'Assurance (France Assureurs)
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Un représentant de l'Agence de Développement Touristique de la France (Atout France)
- Un représentant des Énergies Renouvelables
- Un représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM)
- Un représentant de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
- Un représentant de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)



- Un représentant de l'Ordre des Architectes
- Un représentant d'une organisation syndicale de salariés, représentative au niveau national
- Un représentant de l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI)
- Un représentant des Ports de Plaisance
- Un représentant de l'Union des Ports de France

### **COLLÈGE D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 6 MEMBRES**

- Un représentant de France Nature Environnement (FNE)
- Un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Un représentant de Surfrider Foundation
- Un représentant du Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Un représentant de Paysages de France
- Un représentant de la plateforme Océan-Climat

# QUELQUES CHIFFRES

- ▶ **975** communes riveraines de la mer ou de l'océan
  - 885 sur l'hexagone et 90 en Outre-Mer
  - 900 km de côte en recul (20 % des côtes françaises)
- ▶ **500** communes exposées au recul du trait de côte
- ▶ 1 000 km de côte avec des ouvrages de protection
  - 16 000 ouvrages littoraux
- ▶ **242** communes volontaires intégrées au décret liste

# MISSIONS

Le Comité National du Trait de Côte (CNTC), constitue un comité spécialisé du CNML.

Il est mobilisé sur **trois principaux chantiers** :

- L'actualisation de la Stratégie Nationale du Trait de Côte (SNTC2)
- L'actualisation du décret établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées à l'érosion du littoral.
- La définition d'un modèle de financement des projets de recomposition spatiale des territoires littoraux impactés par l'érosion côtière



# CALENDRIER

- Auditions de **mai à juillet 2023** :
  - **24 mai** - Collège des Élus
  - **31 mai** - Collège des Experts
  - **7 juin** - Collège des Associations protection environnement
  - **14 juin** - Collège des Représentants socio-éco et particuliers
  - **28 juin** - Collège État
- **Septembre 2023** : Réunion transversale des membres des 5 collèges
- **13 Novembre 2023** : Mise en place du groupe de travail GEMAPI
- **Fin Novembre 2023** : Remise du rapport des inspecteurs généraux
- **Décembre 2023** : Réunion plénière en présence du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



# VISITES DE TERRAIN

- **De mars à novembre 2023**

La Teste de Buch (33)  
Le Cap-Ferret (33)  
Biscarrosse (40)  
Aytré (17)  
Sables d'Olonne (17)  
Haute Corse (2B)  
Corse du Sud (2A)  
Saint-Jean-de-Luz (64)  
Lacanau (33)  
Tardingham (62)  
Dieppe (76)  
Brest (29)  
Côte des Légendes (29)

- **Et prochainement**

Biarritz (64)  
Façade méditerranéenne  
...



# MISSION IGEDD - IGA

**Une mission inter-inspection (mars – novembre 2023) pour un accompagnement et une coordination des travaux techniques tels que prévus dans le cadre du CNTC**

**Construire un consensus sur le modèle économique de la recomposition spatiale des territoires littoraux**

## **OBJECTIFS :**

- Réalisation d'un inventaire "fiable" des biens (logements, des équipements et infrastructures publiques, de l'immobilier économique) menacés par l'érosion littorale à diverses échéances (- 5 ans et + 5 ans)
- Évaluation des enjeux financiers liés à la maîtrise foncière et pistes de financement (PLF 2025)
- Propositions de règles de financement et de partage de la charge entre les collectivités territoriales, l'État, les particuliers
- Animation du Conseil National du Trait de Côte

*\*IGEDD – Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable*

*\*IGA – Inspection Générale de l'Administration*

# PREMIERS ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION DES ENJEUX MENACÉS (CEREMA)

## ▶ À 5 ans ( 2028 )

- Près de 900 bâtiments menacés
- 300 bâtiments contenant des logements :
  - 210 maisons
  - 350 appartements
  - **Valeur vénale estimée entre 180 à 210 millions d'euros**
- Locaux d'activités :
  - 190 bâtiments dont 80 établissements de plage et 90 catégorie "Hôtel, restaurant, village vacances"
  - 30 postes de secours et 20 bases nautiques ou écoles de surf
  - **Valeur vénale estimée à 55 millions d'euros**

# PREMIERS ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION DES ENJEUX MENACÉS (CEREMA)

## ▶ À 30 ans (2050)

- 5 200 logements
  - **Valeur vénale estimée à 1,1 milliards d'euros**
  - Dont 2 000 résidences secondaires
  - **Valeur vénale estimée à 520 millions d'euros**
- Locaux d'activités :
  - 1 400 locaux d'activités (bureaux et commerces)
  - **Valeur vénale estimée à 120 millions d'euros**
  - 120 campings
  - 200 bâtiments publics et parapublics
- Infrastructures linéaires :
  - 16 km cumul de routes structurantes (200 tronçons)
  - 0,5 km de voies ferrées (13 tronçons)

# PREMIERS ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION DES ENJEUX MENACÉS (CEREMA)

## ▶ À 100 ans (2100)

- Jusqu'à 50 000 logements selon les différents scénarios : érosion – submersion – élévation et avec ou sans ouvrage de protection
- **Valeur vénale non estimée**

## ▶ Sur la bande côtière des 200 mètres

- Jusqu'à 870 000 biens qui ne sont pas tous menacés
- **Valeur vénale estimée à 216 milliards d'euros**

# DES QUESTIONS EN SUSPENS

- ▶ L'érosion côtière est-elle définitivement classée hors CAT-NAT (Fonds Barnier) ?
- ▶ Comment gérer l'empilement de plusieurs phénomènes : érosion - submersion - élévation ?
- ▶ Peut-on séparer l'érosion côtière et l'effondrement de falaises ?

# LE SUJET CENTRAL DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE

- ▶ La loi Climat & Résilience
  - Les dérogations à la loi Littoral
  - Les nouveaux dispositifs
  
- ▶ La loi ZAN
  - Amendement favorable à la relocalisation

# LES PISTES DE FINANCEMENTS SELON LES BESOINS

## À DÉFINIR

“ à prendre ou  
à laisser ”

### ▶ Accompagner les particuliers

- Les communes négocient, la solidarité nationale finance
- La DMTO
- La piste du viager

“ en attendant ”

### ▶ Protéger par l'entretien et la construction d'ouvrages en dur

- La piste de la GEMAPI (lutte contre la mer), la solidarité territoriale finance

“ savoir  
anticiper ”

### ▶ Aménager en s'adaptant : relocalisation et renaturation

- Budget de l'État (PPA)
- Départements et Régions
- Usage des taxes : TSE, Taxe de séjour, Taxe éolienne en mer en ZEE ...

*Merci de votre attention*

